

Département
HAUTE-VIENNE
Commune de
87800 JOURGNAC

Envoyé en préfecture le 01/03/2023
Reçu en préfecture le 01/03/2023
Publié le
ID : 087-218708105-20230222-DEL202302-DE



NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants..... : 15
Pour : 15 Contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023/02**

Séance du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09 février 2023.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents excusés : M. Alain MAURIN (a donné pouvoir à M. Michel RENAULT), Mme Sabine LOTTE, (a donné pouvoir à Mme Elodie CHOQUET), M. Laurent BLANCHER (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), Mme Cindy BERNARD (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU).

Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL a été élue secrétaire.

**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.
DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation de l'éclairage public, consistant notamment au remplacement des lampes existantes sur le secteur du Bourg par des ampoules de type LED, et à la dépose de 54 luminaires sur l'ensemble de la commune. Cette opération permettrait d'une part de réaliser des économies importantes d'énergie et d'autre part de réduire les nuisances environnementales ainsi que sur la santé humaine.

Ce projet s'inscrit dans les opérations éligibles à diverses aides financières (Etat, Département)
Le montant total des travaux est estimé à **65 453,26 € H.T.**, soit **78 543,91 € T.T.C.**

Le maire propose le financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Travaux	65 453,26 €	Subvention SEHV 45%	29 453,97 €
		Conseil départemental : 35 999,29 x 40 %	14 399,72 €
		Fonds vert : 35 999,29 x 20 %	7 199,86 €
		DSIL : 35 999,29 x 3,64 %	1 309,06 €
		Autofinancement commune : 20 %	13 090,65 €
TOTAL	65 453,26 €		65 453,26 €

.../...

.../...

Délibération N°2023/02

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix :

- Approuve le montant estimatif de l'opération, ainsi que le financement tel qu'il est proposé par le Maire,
- Autorise le maire à solliciter auprès des financeurs les aides susceptibles d'être accordées pour cette opération,
- Dit que les crédits nécessaires au financement des travaux seront inscrits au budget 2023.
- Autorise le maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 22 février 2023.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,




Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le : 01/03/2023
Publication le : 01/03/2023